



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**ACAT-FRANCE**

PARIS, 2 NOVEMBRE 2022

## **Communiqué de presse**

# **De quoi est mort le journaliste Samuel Wazizi ?**

Disparu le 7 août 2019, après avoir été transféré d'une installation militaire de Buea vers Yaoundé, le journaliste Samuel Wazizi meurt, semble-t-il, le 17 août à l'hôpital dans des circonstances encore non élucidées. Samuel Wazizi avait dit craindre des représailles du fait des critiques publiques envers les autorités à propos de leur gestion de la crise anglophone.

Arrêté le 2 août 2019 à Buea, en pleine zone de conflit entre séparatistes anglophones et forces de sécurité camerounaises, Samuel Wazizi disparaît le 7 août. Il est transféré par le 21ème bataillon d'infanterie motorisée d'un commissariat de police de Buea vers une installation militaire dans la même ville où il a vraisemblablement subi des violences physiques, puis vers Yaoundé. Son décès, qui aurait eu lieu le 17 août 2019, est officiellement causé par une « *infection généralisée* » sans que la moindre preuve ne soit apportée.

L'annonce tardive de sa mort par les autorités, le 5 juin 2020, jette le doute puisque Samuel Wazizi était en bonne santé avant son arrestation. Il critiquait publiquement les autorités camerounaises et leur gestion de la crise anglophone, et avait confié ses craintes pour sa sécurité à son avocat les premiers jours de sa détention.

Selon Reporters sans frontières, qui a pu avoir accès aux dernières photos de Samuel Wazizi prises avant sa mort, le journaliste présentait de nombreuses blessures.

Malgré les demandes d'enquête faites par l'UNESCO, la France et plusieurs ONG camerounaises et internationales, les autorités ont toujours refusé d'élucider les circonstances de sa mort. Son corps n'a toujours pas été remis à sa famille.

En cette Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes, l'ACAT-France réitère la demande de vérité et de justice pour Samuel Wazizi.

Les autorités camerounaises doivent mener une enquête indépendante et impartiale pour faire toute la lumière sur les conditions d'arrestation, de transfert et de détention de Samuel Wazizi et les causes de son décès. Les conclusions devront être rendues publiques et les responsables être poursuivis devant la justice camerounaise. Son corps doit également être remis à sa famille. Tant que cela ne sera pas fait, la situation de Samuel Wazizi sera considérée, selon le droit international, comme une disparition forcée.

---

### **CONTACT PRESSE**

Louis Linel, chargé de communication et plaidoyer  
communication@acatfrance.fr | +33 1 40 40 74 10 | +33 6 27 76 83 27